



Date : 16 février 2024

Titre : Services de mise en service (MS) pour le haut-commissariat du Canada en Australie, à Canberra

Numéro de l'avis d'appel d'offres : 24-248145

Les questions et réponses suivantes sont en lien avec le document d'appel d'offres susmentionné.

Questions et réponses n° 1

- Q1.** « Les 45 pages de l'article 1.2 comprennent-elles toutes les annexes à renvoyer, y compris les documents à remplir pour renvoyer la demande de propositions? »
- R1.** Oui.
- Q2.** « Vous avez mentionné un début de construction au début de l'année 2025. Quelle est la date prévue pour la phase de pré-occupation ou la période proche de cette phase? »
- R2.** Nous prévoyons une construction sur 24 mois, depuis le début des travaux jusqu'à l'occupation finale et la remise des clés.
- Q3.** « En lisant les documents, on s'aperçoit que le responsable de la mise en service est chargé d'éléments qui vont au-delà des habituelles exigences *Green Star* de l'ICA. Faut-il comprendre qu'un plan de coordination et de mise en service sera élaboré en plus des exigences *Green Star* pour l'ICA? »
- R3.** Oui. Les exigences *Green Star* sont un élément de la portée des travaux. L'objectif des services de mise en service est de créer un plan de mise en service et d'entreprendre des services de mise en service conformément à l'énoncé des travaux.
- Q4.** « Le plan de mise en service fera-t-il partie du dossier d'appel d'offres pour l'entrepreneur général? »
- R4.** Oui.
- Q5.** « En ce qui concerne le niveau de développement Revit, êtes-vous conscients des conséquences que cela aura sur nos examens? »
- R5.** Des documents de conception Revit seront disponibles.
- Q6.** « Dans le processus de mise en service, y a-t-il des limites à l'utilisation de nos logiciels de gestion de la mise en service? »
- R6.** Aucun logiciel n'a été indiqué. Il appartiendra au soumissionnaire d'en choisir un, le cas échéant.
- Q7.** « Existe-t-il à ce jour un document sur la portée des travaux qui contient, entre autres, les calendriers et l'équipement indicatif? »



- R7.** Étant donné que nous en sommes à l'étape de la conception schématique, les spécifications générales ne sont pas encore prêtes.
- Q8.** « Avez-vous prévu un système de redondance électrique par génératrice ou d'alimentation sans interruption? »
- R8.** Le bâtiment disposera d'un générateur de secours complet et de quelques systèmes d'alimentation sans interruption pour les charges critiques.
- Q9.** « L'énoncé des travaux mentionne la carboneutralité. Y a-t-il des points particulièrement délicats en ce qui concerne les systèmes? »
- R9.** Il n'y aura aucun système de chauffage au gaz. Des panneaux solaires photovoltaïques seront installés sur le toit.
- Q10.** « La sécurité semble absente des services d'ingénierie. Cet élément a-t-il été exclu de ce champ d'application ou en fait-il partie? »
- R10.** Les systèmes de sécurité électronique ne font pas partie de la mise en service, car ils seront installés et mis en service par AMC. Les systèmes concernés par le processus de MS figurent à l'article 2.6 de l'énoncé des travaux.
- Q11.** « Étant donné que la phase 2 est le démonstrateur du bâtiment existant, prévoyez-vous des coupures de service importantes entre l'achèvement des travaux et la distribution? »
- R11.** L'objectif est de s'assurer que le bâtiment existant est opérationnel en tout temps pendant la construction, étant entendu que certains services (p. ex. électricité, eau) pourraient nécessiter des arrêts planifiés. L'expert-conseil en conception établira l'échéancier de la construction, et la situation devrait s'éclaircir une fois que la construction aura commencé.
- Q12.** « Certaines exigences sur la portée des travaux sont un peu inhabituelles, notamment celles qui semblent suggérer que l'ICA rédigera les SMO. Est-ce leur intention ou sont-elles en cours d'élaboration? »
- R12.** L'ICA apportera sa contribution, mais c'est AMC qui rédigera le document des SMO.
- Q13.** « Cet appel d'offres est-il à l'intention du responsable de la MS ou uniquement aux fins de la MS, autrement dit, seulement pour les services de l'ICA? »
- R13.** L'étendue des services est décrite dans un tableau figurant à l'article 2.5 de l'énoncé des travaux.
-